

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2016

L'an deux mil seize, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Étaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith JOLY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**,

Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **formant la majorité des membres en exercice**.

Avait donné pouvoir : Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE
Guillaume CEINTRE à Pierrette RAUT

Absent excusé : Jean-Luc HAUSVIRT

Absent : Olivier BARNAY

Secrétaire de séance : Edith JOLY

1. L'APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2015

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°80/02/2016 – Convention partenariale avec le Centre de loisirs Jeunes de la Police Nationale du Val de Marne et le Club Jeunes de Mandres-les-Roses les 29 février et 4 mars 2016 ;
- N°81/01/2016 – Convention avec Monsieur Jérôme AUCHARLES, autoentrepreneur et le Club Jeunes de Mandres-les-Roses du 22 au 26 février 2016 ;
- N°82/02/2016 – Convention Concert de poche ;
- N°83/02/2016 – Convention Act'Company ;
- N°84/02/2016 – Prestation avec la société « les Charmilles » de Mandres-les-Roses du 7 au 11 mars 2016 ;
- N°85/02/2016 – Convention avec l'association Mouvement Aum Respiration Yoga dans le cadre d'une animation yoga qui se déroulera à l'accueil de loisirs élémentaire de Mandres-les-Roses les 1^{er} et 3 mars 2016.
- N°86/02/2016 – Convention avec l'association St'Art Air dans le cadre d'une animation arts plastiques qui se déroulera à l'accueil de loisirs élémentaire de Mandres-les-Roses du 22 au 26 février 2016.

Carole GUILLEMINOT demande quels sont les établissements qui vont bénéficier de la prestation du concert de poche. Pascale PARRINELLO répond l'école primaire, le Collège et Rosebrie.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Carole GUILLEMINOT demande en quoi consiste la prestation de la décision n°84/02/2016. Maryline LEVEQUE répond qu'il s'agit d'ateliers de cinéma. 4 classes sont concernées dans le cadre du projet école des Charmilles. Des courts-métrages ont été réalisés.

Carole GUILLEMINOT demande de quelle manière ce prestataire a été trouvé.

Maryline LEVEQUE répond que ce sont les enseignants qui ont trouvé l'association et qui organisent cette activité dans le cadre de leur projet. La commune paye ensuite la prestation pour les enfants.

I - URBANISME

3. SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE APOGEI 94 ET LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES

Présentation Alain TRAONOUZ

La commune a consenti un bail emphytéotique, au profit de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DU VAL DE MARNE « A.D.A.P.E.I. », au droit de laquelle vient à ce jour l'association APOGEI 94, pour une durée de trente-deux années à compter du 1^{er} Janvier 2002 pour finir le 31 Décembre 2033, portant sur la parcelle AC 17 (d'une surface de 21 548 m²) située 22 rue André DELEAU. Il s'agit d'un terrain sur lequel sont édifiés :

- deux bâtiments à usage d'hébergement,
- un bâtiment à usage de foyer, d'hébergement et de bureau,
- un bâtiment à usage de bureaux et d'activité,
- un bâtiment comprenant deux appartements.

L'association APOGEI 94 souhaite mettre en œuvre un projet de reconstruction des bâtiments existants. Dans ce cadre, elle a obtenu un permis de construire pour « la reconstruction de foyer d'hébergement », puis un permis de construire modificatif.

Pour des raisons financières, un nouveau permis de construire, actuellement en cours d'instruction, a été déposé en Mairie. APOGEI 94 a sollicité une demande d'agrément PLS auprès de la D.R.I.H.L. pour cent logements pour la création d'un foyer d'accueil médicalisé et d'un foyer d'hébergement sur la commune.

Le Conseil municipal décide de résilier conventionnellement le bail emphytéotique signé le 11 juin 2002, de régulariser un nouveau bail emphytéotique avec APOGEI 94 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant une redevance annuelle fixée à un euro.

Approuve les termes du projet de bail emphytéotique à conclure avec APOGEI 94. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique tel qu'il est annexé à la présente.

Alain TRAONOUZ rappelle qu'il s'agit de la procédure préconisée par les services juridiques de la Préfecture, la cession du terrain à 1 euro n'étant plus autorisée.

Alain TRAONOUZ indique également 2 points :

- L'objet social et le statut d'APOGEI94 sont maintenus
- Le souhait d'APOGEI94 de ne pas attendre la fin des délais de recours pour signer le bail. Il souligne qu'APOGEI94 connaît parfaitement les risques encourus et que l'association devra en assumer les conséquences et notamment payer les frais d'actes en cas de contentieux avec la Préfecture.

Unanimité

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

4. DÉCLARATION PRÉALABLE EN VUE DE LA DIVISION FONCIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE AH 77 SITUÉE RUE GEORGES POMPIDOU

Présentation Alain TRAONOUZ

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AH 77 (34 180m²) située rue Georges Pompidou et souhaite en détacher une partie (pour une contenance de 12 303m²) afin de le vendre à un promoteur pour la construction de maisons individuelles. Afin de réaliser cette opération de division foncière, et conformément à l'article R.421-23 du Code de l'Urbanisme, une demande de déclaration préalable doit être déposée en Mairie par Monsieur le Maire.

Alain TRAONOUZ indique que toute demande d'autorisation d'urbanisme requiert l'avis du conseil municipal et qu'il s'agit d'une décision sur la forme.

Eric FERNANDEZ répond que le groupe « Mandres Ensemble » n'est pas favorable au projet de vente de ce terrain et s'en est expliqué à plusieurs reprises notamment dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du PLU. Or la délibération présentée va dans le sens de ce projet. Eric FERNANDEZ insiste sur le fait qu'amener un lotissement pavillonnaire supplémentaire ne correspond pas aux besoins de la commune.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable relatif à la division de la parcelle AH 77, propriété communale, située rue Georges Pompidou afin de constituer un lot d'une contenance de 21 620 m² et un second d'une contenance de 12 303 m².

Pour : 20
3 Contre : Cécile SABATIER, Carole GUILLEMINOT, Eric FERNANDEZ
2 Abstentions : Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE,

5. DÉCLARATION PRÉALABLE EN VUE D'ÉLAGUER ET D'ABATTRE DES ARBRES DANS LE PARC BEAUSÉJOUR

Présentation Monsieur le Maire

Afin d'alléger certains arbres situés dans le Parc Beauséjour dont les branches deviennent trop dangereuses et pourraient se casser sous l'effet de leur poids, il est souhaitable de procéder à leur élagage. De plus, les arbres situés à l'entrée du parc sont aujourd'hui morts et dangereux pour le public ; il est prévu de les abattre.

Afin de réaliser ces travaux, et conformément à l'article R.421-23 du Code de l'Urbanisme, une demande de déclaration préalable doit être déposée en Mairie par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'une autorisation au cas par cas et qu'il faut une délibération à chaque opération.

Nathalie GUESDON demande que le nombre d'arbres concernés soit indiqué la prochaine fois. Par ailleurs elle souhaite savoir si ce sont uniquement les arbres situés à l'entrée du Parc qui sont concernés et dont la commission travaux avait eu connaissance, et pour lesquels il était prévu le remplacement.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de ces arbres mais également de travaux d'élagage sur d'autres sujets dans le Parc. Il confirme que les arbres qui seront enlevés à l'entrée feront l'objet d'un remplacement.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable afin de réaliser un élagage des arbres du Parc Beauséjour ainsi qu'un abattage des arbres situés à l'entrée.

Unanimité

II - FINANCES

6. DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2016

Présentation Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention DETR 2016 relative aux travaux de réfection de la cour de l'École maternelle, ainsi que des travaux de voirie de la Rue de Rochopt et de la Rue de l'Yerres.

Précise que l'avant-projet est estimé à 213 247.00 € H.T et qu'il fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2016.

Précise qu'au titre de la DETR le projet peut être subventionné à 35% soit un montant maximum de 63 974.00€ H.T.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres :

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 35% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2016

Cécile SABATIER demande pourquoi l'accessibilité n'est pas prévue dans la DETR. Monsieur le Maire répond que les travaux se feront en régie en 2015 et 2016, il y aura des entreprises en 2017 en raison de la nature des travaux.

Carole GUILLEMINOT demande si le plan d'accessibilité a été accepté par la Préfecture. Monsieur le Maire répond que oui, la Préfecture a accepté qu'il soit d'une durée de 5 ans.

Unanimité

7. DOB (DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES)

Présentation Suzanne BRIOT

Un débat a eu lieu au sein de l'organe délibérant concernant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2016.

Analyse financière et fiscale de Mandres-les-Roses

En section de fonctionnement : Concernant la baisse des recettes de fonctionnement, Cécile SABATIER demande les raisons de la baisse du contrat enfance (-7 305€). Maryline LEVEQUE répond qu'un complément d'information sera transmis. Cécile SABATIER dit que lorsque l'on constate une baisse

aussi conséquente, on pourrait se poser la question. Monsieur le Maire répond qu'avec les NAPs, les nouvelles activités proposées sont tout simplement moins bien subventionnées. Elles correspondent moins aux critères retenus par la CAF. Le montant de subvention dépend du nombre d'enfants, s'il y a une baisse de fréquentation de l'accueil du matin et du soir il y a une répercussion automatique.

Suzanne BRIOT indique que les taux applicables sur la taxes d'habitation et la taxe foncière restent en dessous de la moyenne nationale. Elle ajoute que tous les abattements communaux sont maintenus.

En section d'investissement : Cécile SABATIER fait remarquer que la réunion du conseil municipal est publique. Aussi, elle demande à Suzanne BRIOT de répéter à haute voix le montant de l'encours de la dette par habitant qui passe de 957 € en 2011 à 2 299 € en 2015.

Suzanne BRIOT lui répond qu'il n'y a pas de problème, elle va répéter les montants.

Cécile SABATIER demande à combien s'élèvent les RAR (restes à réaliser). Nathalie GUESDON répond 197 000€. Monsieur le Maire ajoute que tous les travaux inscrits en RAR ont été réalisés.

S'agissant des critères d'alerte Suzanne BRIOT précise que le ratio de surendettement 2015 est de 2.25 alors que le seuil d'alerte est de 1.8. Cependant ce ratio devrait baisser jusqu'en 2021. Cécile SABATIER se rappelle à quel point Monsieur le Maire avait « hurlé » en constatant le ratio de surendettement de la commune lors de sa première élection. Elle dit que de voir ce ratio « exploser » aujourd'hui la fait sourire. Suzanne BRIOT répond qu'aujourd'hui contrairement à 2008, la Commune bénéficie d'une belle école.

Les orientations budgétaires

Suzanne BRIOT dit que le chapitre des atténuations de produits 2016 enregistrera la dépense relative au FPIC. Aujourd'hui le FPIC est estimé à 114 442 € mais il pourrait être territorialisé et non calculé au niveau de la MGP ce qui permettrait une baisse de la contribution estimée à 45 664€.

Cécile SABATIER demande pourquoi on ne constate pas une baisse du personnel en 2016 avec le départ de Thierry CLERET en qualité de directeur des services techniques. Monsieur le Maire répond que Thierry CLERET qui solde actuellement son compte épargne temps, ne sera à la retraite que le 1^{er} avril 2016. Il fait donc partie des effectifs jusqu'à cette date. Par ailleurs par prudence, il a été décidé de maintenir dans la masse salariale les charges afférentes à son poste de travail, jusqu'à la fin de l'année.

Intervention d'Eric FERNANDEZ au nom du groupe « Mandres ensemble » :

« Nous sortons d'une année 2015 de transition :

- *Mise en service de l'école des Charmilles et investissements associés (équipement des classes, travaux de voirie...)*
- *Montée en charge du PPP, attribution de la subvention du Conseil Régional*
- *Installation de la MGP avec incertitudes sur les transferts financiers (pas levées sauf attributions de compensation et FPIC)*
- *Organisation des rythmes scolaires*
- *Mouvements de personnel au sein des services communaux.*

L'année dernière la commission travaux a élaboré le plan pluriannuel d'investissement et la commission finances a poursuivi l'examen de la prospective. Nous disposons donc d'indicateurs permettant de connaître les tendances budgétaires et de mieux définir les priorités d'investissement.

L'année 2015 se conclut par un prélèvement sur le fonds de roulement d'environ 130 000 euros.

La tendance amorcée en 2015, qui s'inscrira dans le temps si l'on en juge par la prospective, c'est la difficulté de dégager de l'épargne. La maîtrise des dépenses de fonctionnement atteint ses limites et ne peut compenser les charges nouvelles.

En 2016, année pleine pour le PPP et nouvelle baisse de la DGF.

Nous devrions percevoir les subventions du CR, ce qui abondera le fonds de roulement. A l'avenir, le fonds de roulement complètera à lui seul les recettes d'investissement pour financer nos dépenses d'équipement qui se situent pourtant à un niveau relativement modeste de 400 000 euros.

Plus que jamais ces dépenses doivent être pertinentes car l'euro dépensé, plus rare, acquiert plus de valeur. Les travaux de voirie qui représentent 40 à 60% des dépenses d'équipement peuvent consister à refaire "propre à l'identique". Mais ainsi, on n'améliorera pas les fonctionnalités urbaines liées à l'espace public : partage de l'espace public entre les modes de déplacement, régulation du stationnement, collecte des déchets ménagers, sécurité routière, accessibilité...

Donner de la valeur à nos investissements implique donc une concertation avec les riverains qui en ont l'usage et pourquoi pas, trouver des solutions nouvelles. Cette démarche peut prendre du temps, peut coûter plus cher mais on gagne en citoyenneté et en qualité de vie.

Nous n'avons pas d'objections sur le programme d'investissement 2016. Néanmoins, le programme de rénovation de l'éclairage public (environ 60 k€ en moyenne depuis 2012) nous semble dépourvu de sens. Il conviendrait de nous exposer les motifs de ce programme engagé depuis 2010, son état d'avancement et les priorités retenues pour les années à venir. »

Monsieur le Maire rappelle que le dossier d'accessibilité de voirie a été fait par le PACT94 (le PAVE de la Communauté de Communes du Plateau Briard). Il y a une étude qui existe et qui doit être utilisée comme base de travail.

Pour l'éclairage public, COFELY (INEO) a un programme qui peut être transmis. L'objectif c'est l'enfouissement des réseaux, le changement d'éclairage, le LED, le remplacement des lanternes, et les candélabres par rapport aux logements sociaux OSICA.

Monsieur le Maire dit qu'en commission travaux, toutes les informations doivent être transmises et les économies réalisées doivent être présentées.

Philippe FISCHER intervient et précise qu'au-delà du coût de consommation, il faut également ajouter le coût de remplacement des têtes de LED, car tout cela doit être étudié.

Intervention de Nathalie GUESDON au nom du groupe « AVMLR »

« Lors du débat 2015 nous avons demandé que les documents fournis soient plus complets afin de nous permettre d'étudier plus sérieusement les éléments devant figurer dans le document du débat d'orientation budgétaire. Nous constatons qu'un effort a été fait dans ce sens et tenons à le faire remarquer ce soir. Et nous remercions également le service des finances pour sa réactivité.

Une prospective financière a été réclamée lors de la commission des finances et nous a été adressée le 4 mars dernier accompagnée d'un plan pluri annuel d'investissement courant jusqu'en 2020. Cependant, je rappelle que ces documents doivent être désormais obligatoirement joints au document du DOB au risque de voir annuler la délibération.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Nous avons pu à nouveau débattre sur les chiffres présentés dans ce document lors d'une réunion de la commission des finances qui a eu lieu jeudi dernier.

Malgré le temps très court pour examiner ces chiffres quelques éléments d'analyses nous permettent de conclure que les marges de manœuvre financières de la commune sont très fragiles et le seront de plus en plus.... dans les années à venir. Comme il a été remarqué lors de la commission finances on observe que dans les années qui viennent la commune aura de plus en plus de difficultés à dégager de l'autofinancement afin de financer ses investissements.

Compte tenu du niveau de notre dette et du poids lié au choix du financement de la nouvelle école, la commune ne pourra manifestement pas recourir à l'emprunt...

Si l'on veut conserver une santé financière adaptée il faudra donc trouver d'autres sources de recettes... (et chacun sait qu'au final elles risquent fort de porter sur la fiscalité des ménages) ...

Nous avons en son temps alerté sur cette situation « prévisible Alors même si à l'époque notre analyse a été « contredite » et le mot est faible aujourd'hui il est bien difficile de maintenir ce discours... Nous avons donc malheureusement vu juste....

Le plan pluri annuel qui nous a été adressé et sur lequel nous avons pu échanger en commission des travaux reflète cette situation. Nous inscrivons des opérations qui relèvent en grande partie de l'entretien de notre patrimoine, d'opérations récurrentes (réfection de voirie.... Travaux dans les écoles.... Réparations....) mais ne laisse pas ou peu de place à la création d'opérations structurantes Dont acte.

J'en profite pour remercier Pierre Houdebine Adjoint aux travaux d'avoir pris en compte nos doléances et qui a mis à la disposition des membres de la commission des travaux plus de moyens plus d'informations afin que nous puissions mieux travailler sur ces thématiques.

Il reste encore à notre sens une marge de progression et nous avons réitéré notre demande de pouvoir travailler sur des projets d'ensemble (qu'il s'agisse du plan de rénovation des voiries comme sur celui de l'éclairage public.... Ou encore de la réponse à apporter aux problèmes de circulation et de stationnement qui doit être une réflexion globale si elle veut être efficace...)

Aujourd'hui notre capacité d'investissement stagne à une moyenne de 420 000€ environ par an sur les 5 ans à venir... cela peut sembler important aux yeux de certains mais comparé à nos investissements antérieurs cela est réduit de moitié.

Cette prospective financière «au fil de l'eau » devra sans doute être également amendée complétée dès lors que nous aurons connaissance de l'impact financier que la commune va avoir à supporter pour ne pas dire subir après son intégration dans le Territoire 11. Les coûts des transferts de charge ne sont semblent-ils pas encore connus et il faut espérer que cela ne s'ajoute pas aux mauvaises surprises...

Par ailleurs, et même si ce débat ne fait pas état de l'actuelle réflexion sur l'avenir du centre-ville, je souhaite revenir sur les crédits d'un montant de 25 000€ que vous souhaitez inscrire au budget 2016 pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant « cet avenir du centre- ville » ... Nous avons eu dernièrement une réunion de l'ensemble des élus du conseil municipal sur ce point où chacun a pu librement exprimer son point de vue et nous vous en remercions. Je souhaiterais que vous puissiez confirmer devant notre assemblée que l'étude confiée à l'organisme compétent en la matière portera sur une réflexion globale de l'aménagement des anciens locaux de l'école du réaménagement de la place Charles de Gaulle et du devenir de la maison Beauséjour... et non pas uniquement sur une étude juridico financière portant sur la piste qui semblait à priori être retenue, à savoir la construction sur le parc Beauséjour d'une maison médicale d'une part et la construction d'une

résidence seniors en lieu et place de la bâtisse Beauséjour d'autre part... et qui rapporterait à la commune une recette lui permettant par la suite d'envisager l'aménagement de la place Charles de Gaulle et des bâtiments libérés.

Enfin, depuis l'année dernière un groupe de travail « sécurité » s'est réuni régulièrement afin d'évoquer les problèmes liés à la sécurité sur notre commune. Un certain nombre de propositions d'actions ont été formulées. Certaines pouvant être mises en place sans grand frais... d'autres nécessitant de réfléchir à un financement par la commune. Et entre autre un débat s'est ouvert au sein de ce groupe sur la création d'une police municipale. L'option de mutualisation avec une ou plusieurs de nos communes voisines qui avait été proposée est restée sans suite. Nous avons également proposé d'interroger les Mandrions sur l'effort fiscal qu'ils seraient prêts à faire afin de financer la création de ce service. Cette question a été débattue entre vous et vos adjoints, et Yves Thoreau chargé d'animer notre groupe de travail nous a indiqué votre refus d'interroger les Mandrions, considérant que la somme était trop lourde à porter. Il nous a été indiqué qu'une démarche allait être faite auprès du Président du territoire 11 afin d'obtenir une aide voire une action sur ce sujet. Pourriez-vous nous indiquer pourquoi vous refusez de poser la question aux Mandrions et si vous pensez vraiment qu'une solution puisse être trouvée via le territoire ? »

Monsieur le Maire répond à la première question concernant le réaménagement de la place Charles de GAULLE et le devenir de la Maison BEAUSEJOUR : Il confirme que le cahier des charges qui sera transmis au programmiste pris en charge par le territoire T11, va prévoir une étude de l'ensemble de la place avec une demande de propositions. Conformément à ce qui a été décidé en réunion plénière le 11 mars 2016 il ne s'agira pas d'une étude sur la faisabilité d'un foyer seniors.

Concernant la police municipale Monsieur le Maire répond : La proposition du groupe de travail sur la sécurité de faire un référendum auprès de la population pour établir une corrélation entre une augmentation d'impôts et la création d'un service public ne lui semble pas appropriée. Pour Monsieur le Maire les attentes des contribuables seraient telles, qu'il serait difficile d'y répondre. Il est impossible de garantir à la population, qu'avec une police municipale, il n'y aura plus de cambriolages par exemple. Le montant estimé par foyer est de € 150 à € 200 pour une police municipale dont on ne peut garantir l'efficacité. Or, si les Mandrions ont le sentiment d'avoir payé une telle somme pour un service non garanti (dans ce cas précis la sécurité) la situation deviendrait particulièrement difficile.

Yves THOREAU intervient et dit d'une part que le bureau municipal a décidé de ne pas donner suite à la proposition de créer en interne un service de police municipale. En effet, le niveau de dépenses correspondant à la hauteur des résultats attendus était trop important. Il rappelle que le seuil minimal pour une police municipale quelque peu efficace est de 7 personnes. Actuellement la commune dispose de 2 ASVP.

Yves THOREAU ajoute d'autre part que la solution de la mutualisation est actuellement à l'étude. Une approche a été faite auprès de Périgny qui a inscrit à son BP un poste de policier municipal. Toutefois avec nos 2 ASVP nous serions toujours en dessous du seuil. Villecresnes recrute seule actuellement un policier, sans se rapprocher de Mandres-les-Roses et de Périgny. Chacun garde ses moyens sur sa commune sans volonté de partage.

Yves THOREAU dit qu'il va voir comment le T11 peut apporter son concours à ce dossier car d'autres communes-membres, qui ont des moyens, souhaitent également réduire les incivilités : Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie, Ormesson. Au travers du territoire des dialogues peuvent être ouverts et ce dossier peut être traité.

S'agissant de la mutualisation, Nathalie GUESDON cite l'exemple de Boussy-Varennes-Quincy et dit que cela marche. Monsieur le Maire répond que non cela ne marche pas, il y a toujours autant de cambriolages et d'incivilité. A Mandres nous avons 2 ASVP, seul Marc pourrait passer en police

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

municipale après une formation de 6 mois, soit une indisponibilité d'une personne sur 6 mois. La clé de répartition de la mutualisation se fait par habitant, il n'y a donc aucune plus-value pour les petites villes.

Cécile SABATIER demande quelle est la légitimité du groupe de travail sécurité si rien n'est possible. Yves THOREAU trouve cette remarque déplacée et rappelle que le groupe fonctionne très bien. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il continue de chercher des solutions comme par exemple la mutualisation. Par ailleurs, des choses ont été faites comme par exemple la peinture des places handicapées et la sécurisation du collège. Le seul dossier en suspens est celui de la police municipale.

Nathalie GUESDON intervient et souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'un dossier « *police municipale* » mais d'un dossier « *sécurisation de Mandres* ». Elle sait que la police municipale n'est pas « *une baguette magique* ». ». *En conclusion, elle prend acte de la position de Monsieur le Maire qui n'est pas favorable à la création d'une police municipale sur la commune.*

Yves THOREAU précise que l'incivilité nous met face aux problèmes de respect des règles, du travail de la police et celui de la justice ; toute plainte, tout constat n'a pas de suite.

Monsieur le Maire confirme que quand la BAC emmène des délinquants ils sont relâchés le lendemain, il y a une identification des contrevenants, des dealers, ils sont arrêtés par la police mais la justice ne suit pas.

Philippe FISCHER évoque quant à lui les axes de progrès avec les nouvelles technologies et notamment la surveillance à distance qui ne coûte pas cher.

Cécile SABATIER demande à nouveau les statistiques de la délinquance. Monsieur le Maire et Yves THOREAU lui rappellent que la commune n'est plus destinataire de ces statistiques.

QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES

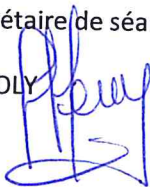
- Eric FERNANDEZ demande que dans la mesure du possible les délais d'envoi des documents pour les commissions soient respectés. Il dit que sinon il est difficile de prendre connaissance de tous les éléments et de se préparer correctement.
 - o Nathalie GUESDON dit que les services ont également besoin de temps pour répondre à toutes les demandes « *car force est de constater qu'ils n'ont pas toujours connaissance des éléments pour pouvoir répondre* ».
 - o Monsieur le Maire prend note de la remarque mais souhaite souligner que les services se sont tout de même beaucoup améliorés et remercie la DGS pour le travail réalisé.
- Eric FERNANDEZ souhaite que des informations soient données sur la zone d'activité.
 - o Monsieur le Maire répond que c'est dorénavant le T11 qui va reprendre la compétence développement économique, mais la commune devra effectivement se tenir informée. Le plan d'aménagement du territoire est assez complexe mais il est intéressant de transmettre ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 14 mars 2016 à 22h20.

Mandres-les-Roses, le 15 mars 2016

La Secrétaire de séance,

Edith JOLY



Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

